

REGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} Tournoi DELLA ROMA 2022



Article 1 (Généralités)

Ce tournoi est régi par le Règlement Général des Compétition 2020-2021 (RGC) et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous, sous la responsabilité du Juge-Arbitre(JA) Principal.

Le Numéro de demande d'autorisation est le : 2100909

Il se déroulera du samedi 25 au dimanche 26 juin 2022 à VITROLLES 13127, dont les lieux suivants :

- Gymnase Léo Lagrange, bd Alfred CASILE,
- Halle Des Sports Coubertin, 25 Av. Fontaine SEGUGNE.

Article 2 (Protocole sanitaire)

La compétition se déroulera dans le protocole sanitaire qui sera en vigueur lors de la période de la compétition « spécial Tournois de Badminton» émis par la fédération et les organes déconcentrés (Ligue PACA, Comité Départemental de Badminton des Bouches-du-Rhône) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet des Bouches-du-Rhône et la municipalité de Vitrolles.

Le référent sanitaire COVID est Monsieur VANNINI Jérôme du VB13.

Article 3 (Officiels Techniques et préposé à la compétition)

Les Juge-Arbitres sont :

• JA Principal = Alain FABRE - Lique Occitanie de Badminton ;

JA Adjoint = Patrice MAFFAIT – VB13,

Le GEO principal du tournoi est Sandrine KUENTZ -. VB13

Le GEO adjoint du tournoi est Pascal ROSAY -. VB13

Article 4 (Compétiteurs)

Le tournoi est ouvert aux joueurs :

- des catégories à Minimes à Vétéran,
- Minimes = Classement minimum D8 dans le ou les tableaux où le joueur s'inscrit, Cadets à Vétérans = de NC à N1
- licenciés auprès de la FFBaD ou de pays limitrophes (justificatif obligatoire) à la date limite d'inscription (voir §6)

Nota: Les joueurs mineurs doivent se faire pointer chaque jour à la table de marque avec l'adulte responsable conformément à l'§2.14 du RGC. Ce dernier devra signer un registre afin que le mineur puisse jouer

Article 5 (Tableaux proposés)

Les 3 disciplines (Simples « SD / SH », Doubles « DD / DH » », Double Mixte « DMx ») sont proposées durant le wek-end.

Les joueurs pourront s'inscrire sur une ou deux disciplines (« Simple + Double » ou « Double + Double Mixte »)

* « SD / SH » et « DMx » le samedi 25/06/2022,

* « **DD / DH** » le dimanche 26/06/2022

Chaque discipline se déroulera sur une seule journée avec une phase préliminaire en poule suivie d'une phase par élimination directe (2 sortants par poule quel que soit le nombre de joueurs en phase de poule).

Article 6 (Inscriptions)

La date limite d'inscription est le mercredi 8 juin 2022.

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement (paiement par virement ou chèque à l'ordre de VITROLLES BADMINTON adressé par voie postale à l'adresse suivante : Mme Aurélie Bolloré 398 avenue Jean Paul Coste Batiment N3 13100 Aix en Provence).

Un justificatif du virement bancaire devra impérativement être fourni avec la feuille d'inscription par mail pour ceux qui choisissent ce mode de paiement.

Seules les inscriptions réglées à la date ci-dessus (date du cachet de la poste en cas de paiement par courrier) seront prises en compte.

| Relevé d'Identité Bancaire (RIB) | | | |
|---|--------------|--------------|---------|
| Banque Populaire Méditérannée - Vitrolles badminton chez Mme Moulinas Patricia | | | |
| 7 rue Fernand Léger 13130 Berre l'Etang | | | |
| Code Banque | Code Guichet | N° de Compte | Clé Rib |
| 14607 | 00067 | 06719500130 | 67 |
| IBAN : FR76 1460 7000 6706 7195 0013 067 BIC : CCBPFRPPMAR | | | |

Le montant des droits d'engagement est de 21€ pour une discipline et 24€ pour deux.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de force majeure justifiée dans les 3 jours qui suivent la compétition.

L'inscription au choix (« DD » / « DH » / « DMx ») est possible. Le joueur inscrit au choix sera informé le jour du tirage au sort si une paire a pu être constituée suite à son inscription. Dans le cas contraire, il sera remboursé à l'issu du tournoi.

Article 7 (Constitution et organisation des Tableaux)

La date de confection des tableaux est fixée au 11 juin 2022.

Les tableaux seront constitués en Top (Top 1, 2, 3, 4, etc...).

Les joueurs/paires seront affectés dans le Top adéquat, en fonction du CPPH (du joueur/paire), de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les côtes la plus haute et la plus basse au sein d'un même Top (conformément à l'§3.2.1.5 du RGC).

Les Top ne seront pas forcément identiques en nombre de joueurs/paires, afin de permettre un équilibre et une meilleure valorisation de la compétition.

Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre Principal, de regrouper les séries insuffisamment représentées.

Dans la mesure du possible, les poules de 4 ou plus seront priorisées dans tous les Top.

Les Têtes de Série et de Poule seront désignées à l'aide du CPPH (jeudi 9 juin 2022).

Article 8 (Nombre de participants – forfaits)

Le nombre de participants est limité aux 200 premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits et pour garantir un fonctionnement optimal du tournoi une liste d'attente sera constituée afin de pourvoir aux forfaits éventuels en prenant en compte les critères suivants :

- 1. licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFBaD à la date limite d'inscription (voir §6)
- 2. ordre d'arrivée des feuilles d'inscription par voie postale accompagnées du règlement
- 3. les paires de double et de mixte ne sont pas prise en compte tant que les 2 joueurs ne sont pas en règle de leur inscription selon les critères 1 et 2 de cet article.

En cas de forfait, le joueur défaillant ne pourra être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux figurant sur la liste d'attente.

En cas de forfait d'un joueur de double, son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un joueur proposé par l'organisation, ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait involontaire.

En cas de forfait d'une paire de double, elle peut être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA

Principal.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort ou pendant la compétition doit être justifié, sous peine de sanction fédérale, par la présentation dans un délai de 5 jours, d'un document (certificat médical, attestation employeur, ...) précisant les nom, prénom et N° de licence du joueur ainsi que le nom et la date de la compétition, adressé par voie postale ou courriel à la lique Auvergne – Rhône – Alpes :

Ligue PACA de Badminton
Maison de la mer,
Avenue des Sables d'Or BP 505
13895 Fos-sur-Mer cedex

<u>competition@liguepacabad.org</u>

Article 9 (Échéancier)

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.

En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au Juge-Arbitre et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernés. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

La remise des chèques et des lots le samedi se fera juste après chaque finale alors que pour le dimanche, les chèques et les lots seront donnés à la fin du dernier match. La compétition sera clôturée par la remise du Trophée Della roma au club vainqueur du tournoi qui devra remettre son titre en jeu l'année suivante.

Article 10 (Accès au plateau de jeu)

Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, Juge-Arbitres, Arbitres, organisateurs, le corps médical et les conseillers.

2 conseillers maximum par équipe sont tolérés sur le plateau de jeu, sauf disposition contraire imposée par le protocole sanitaire.

Article 11 (Temps de préparation)

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour récupérer la feuille de match à la table de marque se préparer (*tirage au sort, test des volants,*) et débuter leur match.

Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Article 12 (Déroulement des matchs)

Les matchs se déroulent au meilleur des trois sets et sont joués en auto-arbitrage.

Tout volant touchant une infrastructure fixe (charpente métallique, lampe, \dots) ou un élément mobile (panneaux de basket, filins, \dots) sera annoncé :

- « Let » au service (il pourra être réengagé 2 fois maximum),
- « Faute » pendant l'échange.

Les conseils sont autorisés aux arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, et entre les sets.

A la fin du match, le joueur/paire vainqueur rapporte la feuille de match dûment complétée à la table de marque.

Article 13 (les volants)

Le volant officiel de la compétition est **YOUNG - PERFORMANCE 55** (en vente à la table de marque au prix de **25€** le tube).

Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plumes homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition.

Article 14 (Tenues et publicités)

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBaD saison 2021/2022.

La publicité sur les tenues doit également répondre aux prescriptions réglementaires.

Article 15 (Dopage)

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le Juge-Arbitre et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

Article 16 (Droit à l'image)

Chaque participant autorise le club de Vitrolles à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports média (internet, presse, ...).

Article 17

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Toute contestation ou réclamation doit être présentée sur le moment à un Juge Arbitre par le joueur concerné, et/ou son représentant s'agissant d'un joueur mineur.

Fait à Vitrolles, le 18/10/2021

Le comité organisateur du VB13.